

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)**

DECISION DU PRESIDENT N° 124/2022

OBJET : HOTEL DES ARTISANS - SIGNATURE DUN BAIL COMMERCIAL
AVEC LA SOCIETE TINYBIRD - LOT 12 - 7 RUE DE LA PLAINE DE LA CROIX
BESNARD - VAUX-LE-PENIL

Le Président de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (C.A.M.V.S),

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine ;

VU la délibération n° 2025.7.11.110 du 28 septembre 2015, autorisant la mise en location des locaux de l'Hôtel pour Artisans (Parc d'Activités de la Croix Besnard, Vaux le Pénil) ;

VU la délibération n° 2020.3.5.77 du 17 juillet 2020, donnant délégation d'attribution du Conseil Communautaire au Président, notamment, dans son article 8 relatif à la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

VU le mandat de gérance référencé 4780271 signé avec l'agence Century 21 et la décision n°123/2021 du 20 septembre 2021 pour la gestion de l'Hôtel des Artisans ;

CONSIDERANT que Madame Lise MAILLARD représentant la société TINYBIRD, sise lot 12 – 7 rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, bénéficie, depuis le 1^{ER} OCTOBRE 2019, d'un BAIL DEROGATOIRE ;

CONSIDERANT que ce BAIL DEROGATOIRE a atteint la durée maximale autorisée de 36 mois, avenants compris, et qu'il ne peut être reconduit ;

CONSIDERANT que Madame Lise MAILLARD souhaite renouveler son occupation du local précité et qu'un BAIL COMMERCIAL doit être conclu ;

DÉCIDE

Article unique : **DE SIGNER** (ou son représentant), un Bail commercial (projet ci-annexé) avec la société TINYBIRD concernant le LOT 12 - local situé 7, rue de la Plaine de la Croix Besnard – 77000 VAUX-LE-PENIL, et tout document y afférent, et, notamment, ses éventuels avenants.

Fait à Dammarie-lès-Lys, le 26/09/2022

Accusé de réception

077-247700057-20220101-48587-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/09/2022

Publication ou notification : 27 septembre 2022

Signé par le Président, Louis VOGEL



Louis Vogel

Président de la CAMVS
Maire de Melun
Conseiller Régional